

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné à tous les intéressés que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal le 14 juillet 2025 :

RCM-60A-22 : *Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage, le règlement de lotissement et le règlement PIIA aux fins d'assurer la conformité de certaines dispositions au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement sur le site Internet de la Cité au www.ville.dorval.qc.ca ou à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 60, avenue Martin, Dorval, durant les heures de bureau.

Donné à Dorval, Québec, ce 16 décembre 2025.

(signé) Nathalie Hadida
Greffière